

La Charte  
universitaire  
tunisienne

**La Charte  
universitaire  
tunisienne**



# **La Charte universitaire tunisienne**

**Association tunisienne  
de défense des valeurs universitaires**



Diese Publikation wurde finanziert durch die Rosa Luxemburg Stiftung e.V. aus Mitteln des Auswärtigen Amtes (AA) der Bundesrepublik Deutschland.

Cette publication a été financée par la Fondation Rosa Luxemburg avec des fonds du Ministère fédéral des Affaires étrangères (AA).

Für den Inhalt dieser Publikation sind die Autoren allein verantwortlich; die hier dargestellten Positionen geben nicht den Standpunkt der Zuwendungsgeber wider.

Les auteurs de cette publication portent l'entière responsabilité de son contenu. Le contenu de cette publication ne reflète pas obligatoirement l'opinion de la fondation.

# Présentation de la Charte



# La Charte universitaire au service de la liberté académique

*Habib Mellakh*

Président de l'ATDVU

La période de transition démocratique consécutive à la Révolution du 17 décembre 2010 - 14 janvier 2011 a connu de graves violations de la liberté académique et une remise en cause par les extrémistes religieux des normes académiques de l'enseignement et de la recherche qu'ils ont voulu assujettir à leurs dogmes sectaires, particulièrement à l'occasion de ce qu'ils ont appelé la « ghazoua » de la Manouba, lorsqu'ils ont tenté d'imposer le port du niqab à l'Université. La période postrévolutionnaire a également mis à nu et exacerbé la dégringolade des universités tunisiennes dans les classements internationaux et les nombreux dysfonctionnements que les pôles d'excellence, qui forment des étudiants brillants demandés en Tunisie et ailleurs, ne parviennent pas à cacher.

C'est dans ce contexte de lourdes menaces sur l'autonomie de l'Université et la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les



établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qu'est née l'idée de l'élaboration d'une charte universitaire tunisienne sous l'égide de l'Association Tunisienne de Défense des Valeurs Universitaires (ATDVU).

La Charte valorise dans son préambule les acquis engrangés par l'université tunisienne, rend hommage aux pères fondateurs qui ont réussi, grâce à leur compétence et à leur dévouement à former des générations successives d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et de diplômés loués pour leur esprit critique et créateur et leur contribution à la diffusion des lumières et à l'édification du pays. Le préambule met également en exergue les défaillances actuelles des universités tunisiennes et particulièrement le non-respect des normes académiques de l'enseignement et de la recherche, la marchandisation du savoir et la formation, dans une majorité croissante d'établissements, d'étudiants « dans des spécialités à faible taux d'employabilité », ce qui a engendré une dégradation de l'héritage légué par les pionniers. Le préambule de la Charte ne manque pas enfin de rappeler le contexte périlleux de crise persistante dans une université peu préparée à relever les défis quantitatifs et qualitatifs auxquels elle est confrontée. Cette situation critique est à l'origine de l'élaboration de la Charte, écrite dans le

but « d'éviter une plus grande érosion des acquis de l'Université et d'essayer de les renforcer dans l'intérêt du pays et de l'ensemble de la société ». Mais le préambule attribue aussi l'idée de l'élaboration de la Charte à la reconnaissance juridique de la liberté académique dans la nouvelle constitution.

Partant du principe que l'Université se doit d'accomplir sa mission de production, de transmission et de diffusion du savoir dans les meilleures conditions et de jouer pleinement son rôle d'avant-garde dans le développement durable et la modernisation du pays, la Charte énonce les principes, les valeurs requis pour ce faire et les règles de bonne conduite et de bonne gouvernance à même de permettre à l'Université de s'acquitter de ses lourdes responsabilités et de viser l'excellence tant au niveau de l'enseignement que de la recherche scientifique. Ces principes, valeurs et règles sont développés dans deux grands chapitres.

Le premier chapitre, consacré à la liberté académique, à l'autonomie de l'Université et à sa bonne gouvernance définit ces notions en se référant aux recommandations internationales en la matière et particulièrement à la Recommandation de l'UNESCO de 1997 relative au personnel enseignant de l'Enseignement Supérieur et à la Déclaration de l'Association internationale des uni-

versités de 1998 sur la liberté académique , l'autonomie universitaire et la responsabilité sociale. Il énumère les droits et les devoirs liés aux libertés universitaires en insistant sur les conditions favorables à l'exercice de la liberté d'enseignement et de recherche, au développement de l'esprit critique et de la créativité et à la garantie de l'autonomie universitaire et de la bonne gouvernance.

Les auteurs de la Charte se réjouissent des avancées qualitatives enregistrées au lendemain de La Révolution en matière de liberté académique et d'indépendance universitaire grâce au retrait de l'appareil sécuritaire, à l'élimination de la cybercensure et à la généralisation du système électoral à la plupart des institutions universitaires pour intéresser leurs différents organes directeurs. Mais échaudés par les revirements passés, ils inventorient, dans ce premier chapitre d'une part les paramètres indispensables à la matérialisation de l'autonomie universitaire comme le refus de l'assujettissement à l'autorité politique, idéologique ou religieuse et le rejet de la dépendance vis-à-vis du secteur privé et des institutions financières nationales et internationales, l'organisation des concours d'admission des étudiants et de recrutement des enseignants-chercheurs et du personnel administratif, technique et ouvrier dans les universités, l'élaboration des programmes d'enseignement et de recherche

et une importante marge d'autonomie dans la gestion budgétaire et d'autre part les règles de bonne gouvernance comme l'autogestion, l'octroi aux organes élus de prérogatives délibératives, la collégialité, la transparence dans la gestion administrative, académique et financière, la redevabilité à la société et la reddition des comptes.

Le second chapitre s'appesantit sur l'éthique universitaire et plus particulièrement sur la responsabilité, les obligations professionnelles de chacune des parties prenantes à l'université: les dirigeants des établissements d'enseignement et de recherche, les enseignants-chercheurs, le personnel administratif, technique et ouvrier, les étudiants en insistant sur la rigueur, la transparence et l'intégrité scientifique, l'équité dans l'accomplissement des tâches et la gestion des dossiers, sur le respect de la liberté académique et des règles de la bonne gouvernance. Il évoque aussi les droits des deux dernières catégories et particulièrement l'obligation de l'Etat à leur offrir toutes les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité requises pour l'amélioration du rendement et de la performance de l'institution universitaire.

Le projet d'élaboration de la Charte universitaire n'aurait pas pu aboutir sans l'enthousiasme et la détermination du bureau exécutif de l'ATDVU, la contribu-

tion précieuse du comité de rédaction de la Charte et l'appui de la fondation allemande Rosa Luxemburg Stiftung qui a financé le cycle des Journées de la Charte universitaire organisées dans plusieurs universités tunisiennes pour préparer l'élaboration de la Charte et auxquelles ont participé toutes les parties prenantes à l'université. Ce cycle a été couronné par la signature, le 25 mai 2017, au cours d'une cérémonie citoyenne et solennelle de cette charte, en présence d'une assistance très nombreuse composée d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, d'étudiants, d'ouvriers et de fonctionnaires, d'artistes et d'une pléiade d'éminentes personnalités du monde universitaire et de la société civile.

La publication de la Charte dans le présent ouvrage, après un tirage limité pour les besoins de la cérémonie de signature, constitue le prélude à sa présentation et sa diffusion dans les universités tunisiennes pour qu'elle soit adoptée par la communauté universitaire, qu'elle recueille la plus large adhésion comme le souhaitent ses auteurs, qu'elle marque le début du sursaut salutaire et du redressement tant attendus et qu'elle soit, dans le sillage de la nouvelle constitution, une source d'inspiration pour la refonte des textes juridiques régissant la vie universitaire et pour la refondation de l'université.

## Le comité de rédaction de la Charte

Président du comité : *Habib Mellakh*

**Rapporteur :** *Khaled Nouicer*

**Membres :**

*Mahsouna Sellami, Nihel Ben Amar, Taoufik Karkar,  
Zeineb Toujani, Gleya Ksira Maatallah, Khaled Kchir,  
Kmar Bendana, Sihem Kchaou,  
Oum Kalthoum Ben Hassine Hamad,  
Mouna Tekaya, Azza Sellami et Latifa Rajhi.*

**Participation à la révision de la version originale :**

Houcine Jaïdi

**Version française :**

Kmar Bendana, Habib Mellakh, Gleya Ksira Maatallah  
Révision de la version française : Béchir Garbouj,  
Houcine Jaïdi, Habib Mellakh, Hichem Skik et  
Boutheina Ayadi.

L'ATDVU remercie le Doyen *Habib Kazdaghli* qui a lui a ouvert la faculté dont il a la charge pour abriter son siège et pour la rédaction de la Charte, et notre amie et première présidente de l'association *Rabaa Abdelkefi Ben Achour* pour sa détermination à assurer le succès des Journées de la Charte universitaire.



**La Charte  
universitaire  
tunisienne**





# La Charte

## universitaire tunisienne

### Préambule

L'Université tunisienne, bien que de création récente, a réussi, dans l'accomplissement de ses tâches, à engranger de nombreux acquis malgré quelques régressions au cours de la dernière période.

Dans une première étape, les pères fondateurs de notre Université ont réussi à créer les bases saines d'une bonne formation universitaire tant au plan de l'enseignement qu'à celui de la recherche, ce qui a contribué à élever quantitativement et qualitativement le niveau du savoir, à le diversifier et à former des générations successives de diplômés qui ont eu, grâce à leur esprit critique et créateur, un rayonnement touchant la formation, la diffusion des lumières et l'édification du pays. C'est ainsi que l'apport et le rayonnement de nombreux universitaires leur ont valu une consécration internationale tant dans la sphère universitaire que dans d'autres sphères.

Cependant, la dernière phase a été marquée par des aspects négatifs qui ont affecté le lustre de l'Université et son rôle de locomotive du développement global et durable du pays.

Parmi ces aspects on peut citer :

- l'écart de plus en plus patent entre une minorité de plus en plus restreinte d'institutions universitaires privilégiées et une majorité grandissante d'institutions qui produisent des diplômés dans des spécialités à faible taux d'employabilité et dont la formation est en régression,

- un dysfonctionnement dû au non-respect des normes scientifiques indispensables à l'exercice des tâches d'enseignement et de recherche, dysfonctionnement habituellement lié aux manquements enregistrés lors du recrutement et de la promotion des enseignants-chercheurs et des chercheurs,

- la marchandisation du savoir et l'aggravation du phénomène des cours particuliers dans le milieu universitaire.

Ces aspects ont entraîné la baisse du rendement qualitatif et la dégringolade des universités tunisiennes dans les classements internationaux. Cette situation résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs dont les plus importants se rapportent aux réformes

non réfléchies et imposées à l'Université qui ne lui ont pas permis de faire face aux défis quantitatifs et qualitatifs qu'elle avait à affronter dans un contexte où le pouvoir politique ne cessait de tendre vers de plus en plus d'autoritarisme et son corollaire, la pseudo-gouvernance et la limitation des droits et des libertés, y compris la liberté universitaire. Cette crise de l'Université perdure après la Révolution de décembre 2010 - janvier 2011. Elle s'est ravivée pendant l'année universitaire 2011 - 2012 lorsque des extrémistes religieux ont tenté en vain d'orienter le contenu des cours et d'assujettir les normes académiques, les codes vestimentaires à leurs convictions idéologiques. Les universitaires et leurs instances scientifiques et syndicales leur ont en effet opposé leur détermination à faire respecter ces règles et à faire valoir la liberté d'enseignement.

Pour toutes ces raisons, la société en général et les milieux universitaires, en particulier, sont devenus inquiets quant à l'avenir de l'Université tunisienne.

Afin d'éviter une plus grande érosion des acquis de l'Université et d'essayer de les renforcer dans l'intérêt du pays et de l'ensemble de la société, les universitaires et leurs représentants dans les différents conseils et instances et dans les syndicats de

l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ainsi que des personnalités du monde universitaire ont défendu l'édifice universitaire pour assurer sa pérennité et pour qu'il soit en mesure d'accomplir la mission pour laquelle il a été fondé, de rester à l'avant - garde pour la diffusion des valeurs académiques et de jouer, pour le pays, le rôle de moteur du développement et de la modernisation.

C'est dans ce cadre que **L'Association tunisienne de défense des valeurs universitaires (ATDVU)**, considérant que la science constitue une valeur universelle, a pris l'initiative d'organiser, depuis février 2015, diverses rencontres et colloques scientifiques dans plusieurs institutions universitaires avec la participation de nombreuses compétences de Tunisie et d'ailleurs en vue d'élaborer la présente « Charte Universitaire ».

Celle-ci énonce les principes et les valeurs requis afin d'asseoir les règles de la bonne conduite, de la bonne gouvernance et du comportement responsable entre toutes les parties prenantes de l'Université afin qu'elles accomplissent de la meilleure façon leur mission de production, de transmission et de diffusion des savoirs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et qu'elles en assurent la mise en œuvre à travers le pays

et dans la société. L'idée de cette charte est née immédiatement après la Révolution qui a introduit le pays dans une transition démocratique dont l'une des marques est la garantie des libertés académiques et de la liberté de la recherche scientifique en vertu de la Constitution de 2014.

La Charte universitaire constitue une référence qui complète les textes juridiques définissant les attributions des différentes instances et institutions universitaires ainsi que les droits et les devoirs des différentes parties prenantes au sein de l'Université : la Constitution, les conventions et recommandations émanant des organisations internationales et des conférences mondiales relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique, les textes réglementant l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, les statuts des différents corps exerçant à l'Université et les règlements intérieurs des institutions universitaires. Cette charte confirme d'autres principes et valeurs qui se reflètent dans les traditions et la déontologie universitaire inspirées par l'esprit académique et consacrées par la communauté universitaire.

# Principes et valeurs

## **I. De la liberté académique, de l'autonomie de l'Université et de sa bonne gouvernance**

### **1. De la liberté académique**

La liberté académique est la liberté reconnue aux universitaires dans la pratique de l'enseignement, de la recherche et de l'encadrement conformément aux règles éthiques et aux paramètres admis par les milieux académiques internationaux et formulés dans la Recommandation de l'UNESCO de 1997 relative au personnel enseignant de l'enseignement supérieur et dans la Déclaration de l'Association internationale des universités de 1998 sur la liberté académique, l'autonomie universitaire et la responsabilité sociale.

La liberté académique est, en partie, le prolongement des libertés et des droits fondamentaux garantis au citoyen par la Constitution et les conventions internationales, et particulièrement, la liberté de pensée, d'expression, de réunion, d'organisation et de circulation ainsi que le droit de l'universitaire-citoyen d'exercer sa pensée critique et de défendre, sans encourir des poursuites légales ou des sanctions, les

causes liées à sa fonction et celles relatives aux affaires de la cité.

Sur cette base, le chercheur, l'enseignant-chercheur et l'étudiant-chercheur bénéficient dans l'exercice de de leurs tâches, des droits spécifiques suivants:

- la liberté d'enseigner et d'engager des recherches, de débattre du contenu des cours et des travaux, de les publier dans un climat de tolérance et de respect de la diversité des opinions, loin de toute exclusion, censure ou entrave, l'ouverture sur les universités étrangères par l'échange de professeurs et d'étudiants en vue d'assurer des cours et d'entreprendre des recherches,
- l'ouverture sur les langues et les cultures étrangères,
- la liberté de participer aux rencontres scientifiques et pédagogiques internationales et de se rendre, en conséquence, à l'étranger ainsi que la liberté d'utiliser le réseau internet et les moyens de communication à distance,
- la liberté de réaliser des œuvres créatives et innovantes.

Il en découle un ensemble de droits:



- le droit de disposer de bibliothèques nanties de sources et de références diverses, suffisantes et actualisées ainsi que de laboratoires disposant des équipements nécessaires à la recherche,
- le droit d'accéder à l'information sans restriction, y compris pour les enquêtes sur le terrain et les investigations auprès des institutions et des citoyens,
- le droit à un espace universitaire doté de toutes les conditions de sécurité professionnelle et préservé de tous les dangers, notamment dans les laboratoires de recherche et les salles de travaux pratiques,
- le droit de travailler et de créer à l'intérieur d'une enceinte universitaire protégée par l'immunité académique contre toute agression susceptible d'être perpétrée par des parties venues de l'intérieur ou de l'extérieur de l'institution universitaire,
- la jouissance du droit de propriété intellectuelle et artistique et l'obtention des brevets d'invention relatifs aux travaux agréés par les instances académiques habilitées.

En contrepartie, la liberté académique, à l'image de toute liberté, ne prend toute sa signification que si elle s'appuie sur un ensemble de règles et de devoirs qui lui sont liés. L'universitaire est appelé, par là même, à:

- développer chez l'étudiant l'esprit critique, susciter chez lui l'esprit d'initiative et de créativité et l'inciter à faire connaître son opinion personnelle,
- s'abstenir d'utiliser les données obtenues par le chercheur, l'enseignant-chercheur ou l'étudiant-chercheur à des fins autres que scientifiques et pédagogiques,
- se conformer aux programmes de formation et de recherche établis par les instances habilitées,
- élever constamment le contenu des enseignements en actualisant, en approfondissant les savoirs et en renouvelant les méthodes pédagogiques à la lumière des avancées scientifiques qui ont fait la preuve de leur efficacité,
- reconnaître l'importance du travail collectif et l'exercer avec des collègues du même département et des départements et disciplines apparentés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de

l'institution pour ce que cela ouvre comme perspectives scientifiques plus vastes et développe comme interactions plus fécondes,

- reconnaître l'importance de la recherche scientifique dans toutes ses déclinaisons et tous ses domaines et son rôle dans l'élévation du niveau de l'enseignement supérieur et des autres cycles de l'enseignement,
- veiller au bon choix des sujets de recherche afin qu'ils soient originaux et générateurs de résultats bénéfiques pour l'humanité en général et, directement ou indirectement, d'une plus-value pour le développement du pays en particulier,
- viser l'excellence tant au niveau de l'enseignement que de la recherche et veiller à créer des écoles d'avant-garde, dans les domaines de la pédagogie et des méthodes de recherche.

## **2. De l'autonomie et de la bonne gouvernance de l'Université**

L'indépendance et la bonne gouvernance de l'Université sont le pendant institutionnel de la liberté académique individuelle et de ses normes. L'Université ne peut jouer

pleinement le rôle qui est le sien si elle se trouve organiquement assujettie à quelque autorité qui ne reconnaît ni l'esprit libre ni la liberté de penser parce que ce rôle réside dans la production d'un savoir fondé sur la pluralité et la diversité des idées ainsi que sur des recherches objectives et d'enquêtes sur le terrain destinées à faire parvenir à la vérité scientifique, source du savoir universel qui réunit l'humanité.

Dans notre pays, le système politique a tenté, en de multiples occasions, de contrôler l'Université de plusieurs manières, notamment en imposant des réformes dictées et inefficaces et en restreignant la marge d'autogestion qu'il lui consent, ce qui a contribué à réduire son rendement et l'a détournée de sa mission initiale.

Grâce à sa force de résilience qui a permis à l'Université de défendre son autonomie, des acquis, qui se sont manifestés au lendemain de la Révolution à travers le retrait de l'appareil sécuritaire, l'élimination de la cybercensure et la généralisation du système électoral à la plupart des institutions universitaires pour intéresser leurs différents organes directeurs, ont été enregistrés. La Constitution a également reconnu à cet effet un ensemble de droits et de libertés.

Mais les acquis au profit de l'Université et de son autonomie exigent, à présent, d'être concrétisés de façon à couper avec les revirements constatés par le passé et à instaurer un nouveau rapport entre l'institution universitaire et l'autorité de tutelle fondé sur **le partenariat, la concertation et la coordination**. L'autonomie effective sera matérialisée par:

- l'organisation de concours pour l'admission des étudiants candidats à une inscription sur la base de la transparence et des critères scientifiques,
- le recrutement des enseignants-chercheurs permanents et des personnels administratif, technique et ouvrier sur la base de la compétence et de la transparence,
- l'élaboration des programmes d'enseignement et de recherche après concertation avec toutes les parties concernées,
- l'adoption des méthodes pédagogiques les plus efficaces,
- l'adoption de principes d'administration efficaces et de gestion financière flexible tout en évitant l'incompatibilité avec les règles de la comptabilité publique et ce, par le recours au contrôle a posteriori,

- la consolidation du budget des universités par des ressources spécifiques provenant des formations dispensées au profit de leur environnement socio-économique sans tomber sous la dépendance du secteur privé et de ses fonds ni se plier au diktat des organisations politiques et des institutions financières nationales ou étrangères.

L'adoption des règles de la bonne gouvernance constitue le garant contre toutes les formes illicites de gestion ou dilapidatrices des énergies ou des espaces au sein de l'Université. Parmi les règles les plus importantes, citons:

- le principe de l'autogestion et de la démocratie participative par le biais de l'élection des représentants des parties concernées, qu'il s'agisse de la gestion scientifique et pédagogique ou de la gestion financière et administrative, de façon, d'une part, à conférer souplesse et aisance à la gestion des affaires de l'institution, d'autre part, à s'entourer de plus de garanties pour éviter les erreurs et les penchants pour la corruption,
- l'octroi aux organes élus susmentionnés de prérogatives délibératives et du

droit d'assurer le suivi de l'exécution ponctuelle des décisions,

- le respect de la règle de la transparence dans le traitement des différents dossiers scientifiques, administratifs et financiers; à cet effet, des rapports et des procès-verbaux seront élaborés et publiés, puis mis à la disposition de quiconque souhaiterait en prendre connaissance sauf obligation de réserve,
- la prise en compte du principe de parité dans la composition des organes représentatifs de la communauté universitaire.

La bonne gouvernance suppose également qu'une part adéquate du budget et des espaces de l'Université soit réservée aux activités culturelles et sportives au profit de toutes ses composantes humaines, en particulier les étudiants, qui devront être incités à pratiquer ces activités par différents moyens et mesures: encadrement, plages horaires suffisantes et compatibles avec les emplois du temps, le tout dans des espaces fonctionnels et convenables, dans un environnement sain, entretenu et amélioré par tous les intervenants.

La bonne gouvernance universitaire deviendra par là même une habitude et

un comportement acquis, une démarche qualitative dans un système autogéré et en constante amélioration. Sa réussite et sa maturation constituent un gage pour la démocratisation de la vie universitaire, une garantie de l'exercice de la liberté académique, la consolidation de l'autonomie universitaire de sorte que l'Université acquiert une plus grande capacité à mettre en œuvre ses deux autres fonctions: la prospective, l'ouverture sur l'environnement et l'interaction avec lui, à commencer par l'environnement local, conformément aux dispositions de la Constitution de janvier 2014 stipulant l'installation des différents niveaux du pouvoir local chargés du développement au sein des municipalités, des régions et des districts. C'est ainsi que l'Université deviendra, dans son environnement immédiat, un acteur de poids aux plans économique, social et culturel.

## **II. De la responsabilité, des obligations professionnelles, et de l'éthique**

Ces trois notions sont imbriquées au point qu'il est difficile de définir l'une indépendamment des deux autres. La responsabilité implique en effet une connaissance précise de la déontologie et le devoir est une exigence légale et dictée par le bon



sens à laquelle l'individu ou la collectivité doivent se soumettre; et c'est, en même temps, la recherche des normes éthiques auxquelles nous astreignent la conscience et les valeurs humaines.

C'est ce qui facilitera aux différentes composantes humaines de l'Université le plein accomplissement de leurs tâches dans la solidarité et la convivialité et permettra à l'institution de remplir ses fonctions avec plus de créativité et de communiquer avec son environnement avec une réactivité plus élevée et plus efficace.

Il convient, pour des raisons pratiques, de définir la responsabilité et le comportement qui reviennent à chacune des parties prenantes à l'Université, dans le cadre des fonctions qui lui sont attribuées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Université.

### **1. Les enseignants-chercheurs et les chercheurs chargés d'assumer des fonctions administratives et des responsabilités scientifiques**

Le principe de l'élection sur la base duquel l'universitaire assume des responsabilités de gestion ou d'évaluation, dans les différents postes ou commissions, doit être fondé sur la compétence, le sens de la responsabilité, l'engagement moral et la prise en compte de l'intérêt général de l'Univer-

sité et de la société. Il en résulte une autre série de conditions à remplir pendant l'exercice de la responsabilité, notamment :

- la conception de la fonction exercée comme une responsabilité à assumer et un service à rendre dans le but de réaliser les objectifs de l'institution et le développement du pays et non comme un moyen d'exercer une autorité ou un pouvoir personnel et l'engagement de l'universitaire à présenter un bilan du mandat accompli,
- la rigueur dans la gestion des deniers publics afin que les dépenses servent l'intérêt général, conformément aux programmes et aux priorités décidés,
- l'adoption des principes d'objectivité, de justice, d'équité et de transparence ainsi que l'engagement à recourir à la concertation et à l'approche participative dans l'élaboration des décisions et l'adoption des procédures, en particulier quand il s'agit du recrutement, de la promotion et de la constitution des jurys de soutenance,
- l'observation de l'obligation de réserve et du secret des délibérations relatives aux examens et aux réunions, conformément aux règlements intérieurs des différentes instances,

- le souci de faire assurer par l'appareil administratif, et d'une façon continue, les tâches qui lui reviennent, d'enregistrer l'expérience acquise d'un mandat à l'autre et de profiter de l'expertise des collègues afin d'améliorer les performances de l'Université,
- l'attachement aux principes éthiques et en premier lieu celui du respect quand il s'agit du comportement envers toutes les composantes humaines de l'institution ainsi que la prise en compte de la dimension humaine dans tout comportement.

## **2. Le corps des enseignants-chercheurs et des chercheurs**

L'universitaire se doit d'être loyal dans l'accomplissement de la mission dont il a été investi par la société et la patrie et qui lui fait obligation de contribuer à une formation harmonieuse des jeunes apprenants et à la préparation de leur insertion dans la vie professionnelle et dans la vie de la cité. Une telle responsabilité implique une prise en charge globale et intelligente de l'étudiant à travers un ensemble de comportements responsables qui feront de l'universitaire un exemple et lui vaudront le respect de la société. Il lui revient ainsi de :

- veiller à élever de façon continue son niveau scientifique en se donnant les moyens d'être au fait des progrès de la connaissance et du renouvellement des méthodologies dans son domaine de spécialité et en les mobilisant dans son enseignement et l'encadrement de ses étudiants,
- s'engager à faire preuve d'honnêteté scientifique lors de la préparation des cours, de la réalisation des recherches ou de leur encadrement et ce, en totale conformité avec les normes académiques, ainsi qu'à éviter toutes les formes de plagiat et, le cas échéant, à les dénoncer,
- s'engager à fournir aux étudiants une définition du plagiat, à les mettre en garde contre les dangers qui y sont liés et les sanctions qui peuvent en découler et à leur indiquer la manière de l'éviter,
- se conformer aux impératifs d'objectivité, de transparence, d'égalité et d'équité dans l'évaluation des travaux réalisés par les étudiants et des examens auxquels ils sont soumis, en les informant des paramètres de l'évaluation et en les amenant à identifier les origines de l'erreur et s'engager à se

garder de toute complaisance en toute circonstance et quelle que soit la pression,

- consacrer du temps pour rencontrer les étudiants afin de prendre connaissance des problèmes qu'ils peuvent rencontrer et de les aider à les faire connaître aux autorités concernées,
- respecter les horaires des cours et s'engager à assurer les séances d'encadrement et de travaux pratiques,
- éviter toute forme de propagande ou d'instrumentalisation de l'enseignement à des fins politiques, idéologiques et religieuses.

### ***2.1. Des rapports de l'universitaire avec ses collègues***

Le travail de l'universitaire ne saurait s'accomplir hors de toute dimension collective qui a pour base des relations collégiales de haut niveau, fondées sur le respect mutuel, la coopération et la concertation sur les questions professionnelles et citoyennes, en plus des relations humaines compte non tenu du grade. Cela est de nature à favoriser l'instauration d'une ambiance relationnelle de qualité qui est propice à un meilleur rendement professionnel.

## *2.2. Du rapport de l'universitaire à l'Université*

L'universitaire doit son statut à son appartenance à l'institution universitaire. Aussi doit-il faire part de cette appartenance, en tirer fierté et se présenter comme un prolongement de son département, de sa faculté et de son Université.

Une telle appartenance se matérialise et se renforce par le respect des décisions de l'Université et de ses règlements intérieurs ainsi que par l'attachement à les appliquer et à œuvrer à garantir l'autonomie de son institution. L'enseignant universitaire s'engage également à contribuer à la solution des problèmes internes qui surviennent au sein de cette dernière et veille à publier des données et des informations exactes et à préserver les biens de l'Etat et les deniers publics.

## **3. Des droits et devoirs du personnel administratif, technique et ouvrier au sein de l'institution universitaire**

Les cadres et les agents du personnel administratif ainsi que les techniciens et les ouvriers sont des collaborateurs importants qui contribuent à l'amélioration du rendement de l'institution universitaire et à sa réussite dans l'accomplissement de ses différentes activités et fonctions. Leur suc-

cès dans l'accomplissent de leurs devoirs dépend étroitement de l'existence d'un ensemble de droits et de conditions de travail dont les plus importants sont :

- le bénéfice de conditions d'hygiène et de sécurité professionnelle optimales,
- la disponibilité des équipements indispensables à l'exercice d'un travail de qualité,
- le droit à la promotion professionnelle, fondée non seulement sur l'ancienneté mais aussi sur l'excellence dans l'accomplissement des tâches, sur la participation à des stages permettant l'acquisition d'aptitudes plus élevées et sur la capacité d'établir, avec le reste des composantes de l'institution, un climat relationnel privilégié fondé sur le respect mutuel et un traitement humain, à même d'encourager toutes les parties à améliorer leurs performances en veillant à :
  - accomplir leurs tâches en faisant montre de leur savoir-faire et de leur intégrité, dans un esprit d'entraide pour promouvoir l'institution et lui permettre de réaliser ses objectifs,
  - préserver les biens de l'Etat et les deniers publics,

- ne pas profiter de leur fonction à des fins personnelles,
- ne pas garder des documents administratifs ou des photocopies, ni les sortir de leur lieu de travail pour quelque usage que ce soit,
- ne pas divulguer des informations sur l'administration sans en référer à leurs supérieurs hiérarchiques ou au chef de l'établissement,
- attirer l'attention du supérieur hiérarchique sur toute instruction reçue qu'ils estiment contraire à la loi,
- être au service des étudiants afin de faciliter la marche de leurs études.

#### **4. Des droits et devoirs des étudiants**

L'étudiant est le pivot de tout le système universitaire. Il incombe donc aux autres composantes humaines de redoubler d'efforts pour créer les conditions et l'ambiance à même de lui permettre d'acquérir le savoir et de révéler ses aptitudes moyennant un esprit critique, ce qui l'habilite à devenir un chercheur soucieux d'innovation et de créativité et un citoyen utile à son pays et à la société, ouvert sur le monde et impliqué dans les causes justes de l'humanité. En contrepartie, l'étudiant



doit s'acquitter d'un ensemble de devoirs et d'engagements consignés par les instances scientifiques et administratives responsables de la marche de l'institution dans des règlements à desseins multiples (règlement intérieur de l'institution, règlement relatif au travail associatif, charte du bénévolat à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution, charte de l'action syndicale estudiantine, etc.). Les étudiants constitueront, par le biais de leurs représentants, des partenaires fondamentaux, dans leur élaboration. Parmi les devoirs et les engagements les plus importants figurent :

- le respect de toutes les composantes de l'institution universitaire: corps des enseignants-chercheurs, cadre administratif, technique et ouvrier,
- l'engagement à se plier aux règles du dialogue, aux normes de la communication didactique, à l'exigence du respect de la différence et à s'abstenir de porter tout vêtement qui entrave cette communication,
- l'attachement au droit et au devoir d'excellence dans les études,
- l'engagement à ne jamais se départir de l'honnêteté ni de la loyauté et à s'abstenir de toute forme de fraude lors des examens, de tout plagiat dans

les travaux effectués à tous les niveaux de l'apprentissage et de la recherche,

- la sauvegarde des établissements universitaires et l'opposition réfléchie et responsable à tous ceux qui tentent de détruire leurs équipements,
- le respect des lieux d'étude, de travail et de révision,
- la participation aux diverses activités organisées à l'intérieur de l'institution : activités scientifiques, culturelles, sportives, environnementales, citoyennes, etc.,
- l'encadrement des nouveaux étudiants en leur prodiguant une assistance pour leur adaptation à la vie universitaire,
- la sollicitude requise à l'égard des personnes ayant des besoins spécifiques et l'aide à leur intégration,
- la bienveillance à l'égard des étudiants étrangers,
- l'enthousiasme tempéré pour la participation aux élections des représentants syndicaux, des délégués au sein des conseils scientifiques et l'implication dans les affaires de la cité,
- l'intérêt pour les problèmes de la so-

ciété, du pays et du monde, le rejet de la tendance à l'isolement et de ses aspects négatifs,

- l'effort en vue d'une autoformation et pour l'acquisition d'une culture personnelle,
- la communication scientifique et culturelle avec le monde à travers les technologies de l'information et de la communication (TIC).

## **Conclusion**

L'ATDVU a élaboré la présente **charte** qu'elle considère comme un code de déontologie du milieu académique qui énonce explicitement les valeurs académiques auxquelles il doit être attaché dont l'honnêteté, la transparence, l'équité, la liberté de pensée et la consolidation de la culture du travail et de la créativité auprès de toutes les composantes de la communauté universitaire. Ce document se veut également une vision prospective jetant les bases d'une Université créatrice, réactive, ouverte sur le monde et sur toutes les composantes de son environnement. Notre espoir est que la communauté universitaire adopte cette charte et que celle-ci recueille la plus large adhésion.

*Tunis, le 25 mai 2017*

**Présentation  
de l'Association  
Tunisienne de Défense  
des Valeurs  
Universitaires  
(ATDVU)**



## **L'Association tunisienne de défense des valeurs universitaires (ATDVU)**

**L**e 25 octobre 2012, le Journal officiel de la République tunisienne (JORT) publiait l'acte de naissance de l'Association tunisienne de défense des valeurs universitaires (ATDVU). Cette annonce au JORT venait légaliser le Comité de défense des valeurs universitaires, de l'autonomie institutionnelle et de soutien à la Faculté des Lettres, des arts et des Humanités de la Manouba (FLAHM), transformé en association et, par là même ,rebaptisé.

Ce comité composé d'universitaires, de médecins, d'avocats, d'enseignants, d'artistes et de militants prestigieux de plusieurs organisations non gouvernementales avait mobilisé, pendant les mois précédents, la société civile nationale et internationale pour la défense des valeurs universitaires menacées en Tunisie, dans plusieurs institutions et espaces universitaires parmi lesquels la Faculté des lettres et sciences humaines de Sousse, l'Institut supérieur des arts et des métiers de Kairouan et, plus particulièrement, à la FLAHM par un groupuscule de salafistes qui s'était juré d'asservir les normes académiques à ses croyances religieuses : il voulait imposer, dans une violation grave et répétée des règles en

vigueur, « le droit » des étudiantes salafistes au port du niqab pendant les cours et les examens en recourant à l'intimidation, aux agressions et même aux menaces de mort à l'encontre du personnel de la FLAHM.

Lorsque le Doyen de la FLAHM avait été traduit devant les tribunaux pour une affaire de gifle imaginaire montée de toutes pièces par les niqabées et les marionnettistes qui les manipulaient, le même comité, relayé par l'association, avait impulsé et orchestré la campagne de solidarité de la société civile avec le doyen et la dénonciation du procès inique qui lui avait été intenté. Le tribunal a par la suite prononcé son acquittement.

L'association a été constituée à l'image du collectif. Elle est composée de tous ceux qui estiment, à l'université ou dans d'autres sphères, que le combat pour la défense des libertés universitaires ne concerne pas la seule université mais toute une société qui s'est débarrassée de la dictature et qui ne veut pas qu'elle revienne. Elle est aussi le refuge de tous les défenseurs des libertés académiques persécutés en raison de leur action en faveur de ces libertés.

Les prises de position de l'association, les actions qu'elle a initiées depuis sa création et son programme d'activités ont tenu compte de son identité, de sa spécificité dans le paysage associatif tunisien et des objectifs qu'elle s'est assignés. Elle a mobilisé pendant plus d'une année et demie la société civile tunisienne et, particulièrement, les composantes similaires du

tissu associatif comme le Forum universitaire tunisien et l'Observatoire des libertés académiques ; elle a travaillé de concert avec les syndicats de base et la Fédération générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (FGESRS), s'est assurée du soutien de la communauté universitaire internationale et d'un collectif international regroupant des universitaires, des avocats, des artistes, des professionnels de la santé et des intellectuels européens pour la défense des valeurs universitaires. Du fait du rôle qu'elle s'est donnée, celui de rassembleur des militants pour les toutes les libertés, elle a pris continuellement fait et cause pour les victimes du climat liberticide qui a régné dans le pays, qu'il s'agisse des journalistes, des artistes, des jeunes rappers ou des intellectuels. Elle s'est toujours montrée solidaire de ces groupes quand l'un de leurs membres était poursuivi par la justice pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et de création. Elle a publié, pour ce faire, des communiqués de soutien tout en appelant à la participation à des rassemblements de solidarité avec ces catégories. Elle a participé aux activités organisées par les différentes coalitions qui se sont formées en Tunisie durant la période de transition pour défendre les libertés et pour promouvoir la tolérance.

A côté de son engagement pour la préservation des libertés académiques, de l'autonomie de la décision scientifique et pédagogique au sein des établissements d'enseignement supérieur, l'association a pour



vocation la défense la neutralité de l'institution universitaire, de son inviolabilité et sa mise à l'abri des tiraillements, politiques, idéologiques ou religieux.

Pour ce faire, elle a organisé à l'adresse des étudiants et des jeunes enseignants des activités intellectuelles, culturelles et artistiques. Elle s'est doté d'un ciné-club itinérant, d'un club de théâtre qui ont très vite disparu faute de moyens et elle a organisé des débats et des colloques sur les problèmes de l'université et, fidèle à sa mission et à ses objectifs, elle a entrepris de diffuser parmi les étudiants et les jeunes enseignants la culture des libertés académiques, par le biais de programmes élaborées pour ce faire et grâce à l'organisation de colloques et de séminaires sur la question, le tout dans le souci de prémunir ces derniers contre le travail d'endoctrinement et d'embrigadement mené par les fanatiques de tous bords.

Fidèle à cette mission de diffusion de l'éthique, de la déontologie universitaire, de défense et de promotion de la culture des libertés académiques, l'Association a organisé de février 2015 jusqu'au mois de mai 2017, à l'attention de toutes les parties prenantes à l'Université, en partenariat avec la fondation Rosa Luxemburg Stiftung, le cycle des Journées de la Charte universitaire dans le but de l'élaboration d'une Charte universitaire qui a été signée par les universitaires tunisiens au cours d'une cérémonie solennelle organisée à Tunis le 25 mai 2017 et qui est publiée dans

le présent ouvrage. Quant aux contributions présentées par les universitaires tunisiens et étrangers, elles ont été rassemblées dans un livre financé par la fondation Rosa Luxemburg Stiftung, intitulé **Liberté académique et Charte universitaire en Tunisie et ailleurs** et publié en mai 2017.

Militant activement contre l'endoctrinement idéologique, politique et religieux et convaincue qu'il fait, à côté d'autres facteurs, le lit des actions terroristes, l'ATDVU a vigoureusement condamné le terrorisme qui a sévi, particulièrement en 2015 et qui continue à sévir, en Tunisie et dans le monde.

*Habib Mellakh*

**Adresse : faculté des Lettres, des Arts et des humanités de la Manouba**

**Site : <http://www.tunisie-des-lumieres.org/>**

**Page Facebook : <https://www.facebook.com/ATDVU/?fref=ts>**



**Le combat de  
l'Association pour la  
défense des libertés**

**17 avril 2012**

**25 mai 2017**

## L'ATDVU du démarrage sur les chapeaux de roue à la vitesse de croisière

17 Avril 2012

Publication sur les colonnes du quotidien arabophone *Al Maghrib* d'un « Appel pour la constitution d'un Comité de défense des valeurs universitaires et de soutien à la Faculté des Lettres, des arts et des humanités de la Manouba » ( FLAHM) signé par 130 universitaires, intellectuels tunisiens et acteurs de la société civile, en réponse aux nombreuses violations des libertés académiques par des extrémistes religieux dans plusieurs institutions d'enseignement supérieur et particulièrement à la FLAHM.

Mai 2012

Naissance du Comité de défense des valeurs universitaires et de soutien à la Faculté des lettres, des arts et des humanités de la Manouba à la suite de la signature de l'appel mis en ligne sur le site *Pétitions-24* par plus de 1200 signataires. Il reçoit le soutien de plus d'une centaine d'universitaires et de chercheurs appartenant aux cinq continents parmi lesquels Harold Walter

Kroto, récipiendaire du Prix Nobel de chimie en 1996 et Robert Badinter, ancien ministre de la justice de François Mitterrand, signataires d'un « Appel international pour le soutien aux démocrates tunisiens ».

### Mai 2012

Vive réaction du comité qui publie, à la suite de la signature par le gouvernement de la troïka avec Houcine Labidi, responsable autoproclamé de l'enseignement zitounien, d'une convention portant sur « le retour de l'enseignement zitounien originel », un texte intitulé « Une même école au service d'un même peuple » appelant « tous les Tunisiens à faire front contre toute initiative et toute démarche constituant une menace pour l'unité des Tunisiens ».

### Fin juin - début juillet 2012

Organisation par le comité de la mobilisation de la société civile nationale et internationale pour la défense des libertés académiques et d'une campagne de solidarité avec le Doyen Habib Kazdaghli accusé par une étudiante portant le voile intégral de l'avoir giflée et dénonciation d'un procès inique.

### 5 juillet 2012

Rassemblement des universitaires et des militants de la société civile devant

le tribunal de première instance de la Manouba à l'appel du Comité de défense des valeurs universitaires et regain de la mobilisation avec la requalification de l'acte d'accusation à l'occasion de la première audience du procès du Doyen Habib Kazdaghli. Comparaissant pour « voies de fait ou violences n'entraînant pour la santé d'autrui aucune conséquence sérieuse ou durable », il est accusé lors de cette première audience de « violences envers les personnes » commises « sans motif légitime » par un fonctionnaire public à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

**25 octobre 2012**

Publication au Journal officiel de la république tunisienne (JORT) de l'acte de naissance de l'Association tunisienne de défense des valeurs universitaires (ATDVU), nouvelle dénomination du comité dont elle prend le relais pour orchestrer la campagne de défense des valeurs universitaires et la solidarité avec le Doyen de la FLAHM et 2<sup>ème</sup> audience du procès marquée par un rassemblement de solidarité avec le Doyen, l'universitaire et artiste peintre Nadia Jelassi et le plasticien Mohamed Slama, menacés par les salafistes et poursuivis en justice pour avoir exposé à l'occasion du Printemps des arts, tenu en

juin 2012 à la Marsa, des œuvres accusées d'avoir porté atteinte au sacré et à l'ordre public. Un « Manifeste de solidarité avec le Doyen Habib Kazdaghli, l'artiste Nadia Jelassi et tous les défenseurs des libertés académiques, de la liberté de création et de la liberté de presse », initié par l'ATDVU, est publié une semaine avant l'audience sur le site Pétitions-24 » et recueille plusieurs centaines de signatures en Tunisie et dans le monde.

### Octobre 2012 – mai 2013

Organisation par l'ATDVU de nombreuses assemblées générales, de nombreuses conférences de presse, de rassemblements devant le tribunal pour soutenir le Doyen Kazdaghli avec la participation de plusieurs universitaires européens, de délégations représentatives d'universités européennes comme l'Université Libre de Bruxelles, l'Université du Mirail à Toulouse et le soutien de l'Association internationale Scholars at Risk (Universitaires en danger) jusqu'à la fin du feuilleton judiciaire (au total 7 audiences) et l'acquittement le 2 mai 2013 du doyen de la FLAHM. Habib Mellakh, secrétaire général de l'ATDVU publie sur le journal électronique Leaders la chronique de ce procès et les éditions CERES publient en janvier 2013 les *Chroniques du Manoubistan* de Habib



Mellakh. Ce journal de combat et de défense des valeurs académiques relate presque quotidiennement la résistance stoïque des enseignants de la Manouba pour faire face aux agressions continues des salafistes durant l'année universitaire 2011- 2012 et évoque le démarrage du procès.

### 19 novembre 2013

Rencontre, à l'initiative de l'ATDVU, d'une délégation composée de membres de l'ATDVU, du Forum universitaire tunisien et de l'Observatoire des libertés académiques avec le président de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) Mustapha Ben Jaafar pour demander la constitutionnalisation des libertés académiques, de la liberté de presse et de la liberté de création conformément aux standards internationaux .

### 21, 22 et 23 février 2013

Organisation en partenariat avec Scholars at Risk, la FLAHM et plusieurs associations de la société civile tunisienne d'une conférence internationale sur le thème « Université et Nation » portant sur l'état des lieux de l'université et des libertés académiques en Afrique du Nord dont les travaux ont été publiés en février 2014 dans un long rapport qui porte le même titre.

**6 mars 2013**

Inauguration des activités culturelles de l'ATDVU avec la présentation à Al Hamra de la pièce de théâtre Monstranamu's de Ezzeddine Gannoun, expérience qui n'a pas fait long feu faute de moyens.

**2 mai 2013**

Solidarité de l'ATDVU avec la faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles de Tunis occupée par des salafistes soutenus par l'Union générale tunisienne des étudiants (UGTE) qui revendiquent « le droit » des étudiantes à porter le niqab à l'université et publication d'un communiqué intitulé « Pour le respect des règles académiques à la Faculté des sciences de Tunis ».

**Août 2013**

Lobbying de l'ATDVU auprès des députés démocrates de l'ANC pour la constitutionnalisation des libertés académiques selon les standards internationaux.

**Fin août 2013**

Organisation en partenariat avec la FLAHM et l'Université Libre de Bruxelles, au Centre national de formation des formateurs à Carthage (CENAFF), d'une

université d'été autour du printemps arabe avec la participation de plusieurs spécialistes du monde arabe, des droits-de-l'hommes et de nombreux doctorants.

### 21 février 2014

A l'appel de l'ATDVU, rassemblement de solidarité avec l'universitaire Raja Ben Slama devant le Palais de justice à Tunis en guise de protestation contre le mandat d'amener lancé à l'encontre de cette dernière pour un délit d'opinion en relation avec une critique adressée, sur un plateau de télévision, à un constituant du parti Ennahdha et publication d'un communiqué de soutien le 5 février sur le site du journal électronique Leaders.

### 27-28 février 2014

Organisation par l'ATDVU à la Bibliothèque nationale d'un colloque international sur « Les libertés universitaires en Tunisie, état des lieux et perspectives ».

### Février 2015 - novembre 2015

Organisation des Journées de la Charte universitaire en partenariat avec la fondation Rosa Luxemburg Stiftung à la FLAHM (26 - 27 février 2015) pour les universités du grand Tunis, à la faculté des lettres et sciences humaines de Sousse (21 octobre 2015) pour les universités du

centre, à l'Institut supérieur des beaux-arts de Sfax (19 novembre 2015) pour les universités du sud.

### 13 mars 2015

A l'appel de l'ATDVU rassemblement de plusieurs associations de la société civile devant le siège de la représentation de l'ONU à Tunis pour appeler l'ONU à protéger le patrimoine archéologique irakien face aux désastreuses attaques terroristes perpétrées par Daech et envoi d'une pétition au secrétaire général de l'ONU dans ce sens.

### 29 mars 2015

Participation à la marche internationale contre le terrorisme à la suite de l'attaque perpétrée contre le musée du Bardo sous la devise : « Universitaires, scientifiques et artistes des deux rives de la Méditerranée, ensemble pour défendre en Tunisie et ailleurs les valeurs académiques, la liberté de création dans des sociétés plus justes, tolérantes et solidaires ».

### 12 août 2015

Participation de l'ATDVU au congrès national des intellectuels tunisiens contre le terrorisme au Palais des congrès à Tunis.

**19 - 20 février 2016**

Organisation dans le cadre des Journées de la Charte universitaire et en partenariat avec la fondation Rosa Luxemburg Stiftung d'un colloque international sur le thème « Libertés académiques et Chartes universitaires » .

**3 - 4 décembre 2016**

Formation destinée aux étudiants sur le thème « Démocratie, libertés fondamentales et libertés académiques » pour les associer à l'élaboration de la Charte universitaire.

**3 mai 2017**

Publication en partenariat avec la fondation Rosa Luxemburg Stiftung des Actes des Journées de la Charte universitaire dans un livre intitulé « Liberté académique et Charte universitaire en Tunisie et ailleurs » et présentation de l'ouvrage.

**25 mai 2017**

Cérémonie solennelle de présentation de la Charte universitaire.





## **La Fondation Rosa Luxemburg (RLS)**

**L**a Fondation Rosa Luxemburg (RLS) est une institution d'éducation civique à but non lucratif, progressiste et internationale, proche du Parti de la Gauche Allemande (DIE LINKE). L'organisation s'est engagée, depuis sa création en 1990, dans l'analyse des processus sociaux et des processus de développement dans le monde entier. C'est l'une des six «fondations politiques allemandes» liées à des partis politiques mais administrativement indépendantes.

Sur la base des résultats des élections des partis, ces organisations reçoivent un financement public pour leur travail. Elles sont indépendantes dans l'élaboration de leur travail et ne sont pas dans l'obligation de mettre en œuvre les politiques gouvernementales.

Le programme de Coopération Académique a été lancé en 2014 afin de promouvoir la liberté académique et l'indépendance des universités ainsi que la recherche et l'enseignement critiques. Le travail de la fondation en collaboration avec les différents partenaires universitaires (professeurs, chercheurs, administrateurs et étudiants), est dédié à la création et la mise en place d'échanges et d'une coopération fructueuse entre les universités tunisiennes et allemandes.





